

## Dossier d'inscription Sélection IDE - FPC 2023

Cette inscription concerne exclusivement les candidats relevant de la FPC - Formation Professionnelle Continue, **dont** les candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, en référence *aux arrêtés du 13/12/18 et 16/12/2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.*

**Important :** *Selon l'évolution de la pandémie Covid19, les modalités d'admission pourraient faire l'objet d'aménagement, sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine.*

**Début des inscriptions : Mardi 03 Janvier 2023 - Clôture des inscriptions : 09 mars 2023**

Tout dossier incomplet, non conforme ou adressé après la date de clôture ne sera pas traité  
(Le cachet de la poste faisant foi).

Dossier à renvoyer à :

**Institut de Formation en Soins Infirmiers Bordeaux Nord - CFPBNA**

**Administration - Concours FPC**

6, Rue Robert Charazac 33 300 BORDEAUX – 05 56 43 70 82

contact@cfpbna.asso.fr – www.cfpbna.asso.fr

Vos interlocutrices :

Mme BRULFER Isabelle - Directrice

Mme Beaumont Raphaëlle (Apprentissage et salariés)

[raphaëllebeaumont@cfpbna.asso.fr](mailto:raphaëllebeaumont@cfpbna.asso.fr)

Mme Noisilleau Marion (Poursuite d'études et demandeurs d'emploi)

[marionnoisilleau@cfpbna.asso.fr](mailto:marionnoisilleau@cfpbna.asso.fr)

**Inédit en Nouvelle Aquitaine :** *un statut d'apprenti (y compris en CDI) est possible dès la première année et sur trois ans en souscrivant un contrat d'apprentissage avec un employeur.*

Consultez votre éligibilité sur le site [www.apprentissage.aquitaine.fr](http://www.apprentissage.aquitaine.fr) et le site du CFA avec lequel nous collaborons [www.cfafhpnouvelleaquitaine.fr](http://www.cfafhpnouvelleaquitaine.fr) ou tout simplement sur notre site : [www.cfpbna.asso.fr](http://www.cfpbna.asso.fr)

16 IFSI constituent le regroupement de conventionnement avec l'université de Bordeaux.

Vous ne pouvez vous inscrire que dans l'un des 16 IFSI du regroupement de l'Université de Bordeaux.

**Nombre de places pour les candidats FPC => 25% minimum des places  
(Promotion 2023/2026 - groupe de 20 étudiants)**

DOSSIER

Préambule	page 2
Calendrier des épreuves	page 3
Liste des documents à fournir par les candidats relevant de la FPC dont Aides-soignants et/ou Auxiliaires de Puériculture	page 4
Les épreuves de sélection	page 5
Admission définitive	page 5
Fiche ARS	page 6
Prise en charge financière des études	page 7
Fiche d'inscription	pages 8-9

PREAMBULE

INSCRIPTION

**Selon l'article L6311-1 du Code du Travail** : «La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance».

**N'attendez pas votre entrée en formation pour vous renseigner sur votre prise en charge financière.**

Si les candidats de la formation professionnelle continue bénéficient de modalités de sélection spécifique, le calendrier est aligné sur celui de Parcoursup.

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>

Les frais de sélection sont de 120 € (aucun remboursement en cas de désistement, absence aux épreuves ou échec à l'examen).

Vous ne pouvez vous inscrire que dans l'un des 16 IFSI du regroupement de l'Université de Bordeaux.

La première étape consiste à s'informer sur les formations. Le moteur de recherche Parcoursup va vous permettre d'accéder à la fiche de présentation de la formation infirmière du CFPBNA. Celle-ci comporte des informations essentielles dont les attendus nationaux retenus pour la formation en soins infirmiers. Ces attendus s'appliquent aux candidats de la formation professionnelle.

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations>

Être infirmier, c'est exercer une profession tournée vers les autres : écouter, examiner, conseiller, éduquer ou soigner les personnes, veiller à leur bien-être. Être infirmier, c'est aussi choisir son mode d'exercice et travailler en équipe : les infirmiers interviennent dans des structures de prévention et de soins, ainsi qu'à domicile, de manière autonome et en collaboration avec d'autres professionnels de santé. Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité.

### **Cinq attendus nationaux ont été retenus pour la formation en soins infirmiers :**

- Intérêt pour les questions sanitaires et sociales : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social, connaissance du métier, sens de l'intérêt général ;
- Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, aptitude à collaborer et à travailler en équipe, aptitude à échanger et communiquer avec autrui, pratique des outils numériques, capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère ;
- Compétences en matière d'expression écrite et orale : bonne maîtrise du Français et du langage écrit et oral ;
- Aptitude à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique, aptitude à produire un raisonnement logique ;
- Compétences organisationnelles et savoir être : rigueur, méthode, assiduité, capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité.

3

---

## **CALENDRIER**

### **EPREUVES**

<b>Moments forts</b>	<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>
Epreuve écrite	Mardi 4 Avril 2023	De 10h à 11h
Entretien	A partir du 24 Avril 2023 après midi	A partir de 13h30
Résultats	Vendredi 12 Mai 2023	A 14h
Date limite de confirmation	Lundi 22 Mai 2023	Minuit

Ces évènements font l'objet d'une convocation fixant les conditions à respecter (lieu, mesures barrières, différentes modalités, documents à apporter et l'heure de votre venue).

Les résultats des épreuves seront communiqués par voie d'affichage au CFPBNA, par courrier individuel et sur Internet le 12 mai 2022 à partir de 14h00. En aucun cas, les résultats pourront être communiqués par téléphone.

Date de pré-rentrée : à déterminer

Date de Rentrée : Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre 2023

## DOSSIER

### A CONSTITUER

#### Conditions requises:

Les candidats relevant de la FPC - formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6, **soit 4821 heures**.

#### Liste des documents:

- Fiche d'inscription,

La rubrique diffusion des résultats sur Internet non renseignée vaut accord de diffusion.

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- La photocopie d'une pièce d'identité recto et verso **en cours de validité** : Carte d'identité, titre de séjour ou Passeport.

Le permis de conduire n'est pas recevable.

- La photocopie des diplômes détenus,
- Le certificat du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé de 3 ans précisant le temps de travail (pour les 4821 heures),

Pour les salariés intérimaires ou multi-employeurs, fournir une attestation unique par employeur (bulletins de salaires non acceptés).

- Les attestations de formations continues éventuellement suivies,
- 3 enveloppes pré-timbrées à vos nom et adresse postale déjà notés,
- Un chèque de 120€ libellé à l'ordre du CFPBNA, montant des droits d'inscription au concours FPC (aucun remboursement en cas de désistement, absence aux épreuves ou échec à l'examen).

4

#### Un accusé de réception vous sera envoyé dès l'enregistrement de votre dossier.

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat inscrit à l'adresse indiquée sur la fiche. Si vous n'avez pas reçu de convocation au 23 Mars 2023, veuillez prendre contact par téléphone avec l'IFSI du CFPBNA.

Il est impératif de signaler à l'Administration du CFPBNA tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).

**Les candidats en situation de handicap peuvent demander – lors du dépôt de dossier – un aménagement des conditions de déroulement des épreuves.**

## EPREUVES

### DE SELECTION

1 - Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat.

2 - Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de vingt minutes (...) est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, (cf. dossier à constituer).

L'épreuve écrite (...) est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (...) est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves (...).

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Les attendus nationaux s'appliquent aux candidats de la formation professionnelle (cf. les 5 attendus en p 3).

5

## ADMISSION

### DEFINITIVE

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis aux épreuves (...), l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription prévue à l'article D. 612-1 du code de l'éducation (Autrement dit Parcoursup).

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, **au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- A la production, **au plus tard le jour de la première entrée en stage**, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. article 54 de l'arrêté du 17/04/2018).

Ne pourront être admis en stage (démarrage en Octobre 2023, convention de stage signée tout début Septembre 2023), que les étudiants pouvant justifier des 2 premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.

**N'attendez pas les résultats du concours, rencontrez votre médecin traitant pour faire le point.** Pour toutes les vaccinations, en plus de la fiche médicale, des justificatifs et photocopies du carnet de santé devront être fournis.



## - Inscription des étudiants en santé - Fiche médicale à valider par un médecin

Filière universitaire : ..... NOM : ..... NOM de naissance : .....  
 Médecine  
 Odontologie  
 Pharmacie  
 Sage-femme  
Prénom : ..... Date de naissance : .. / .. / ....  
Tél. : ..... Email : .....  
ou Institut de formation : ..... Département de naissance : ..... Code postal lieu de résidence : .....  
Année d'admission : ..... Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger : .....

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin sauf si le carnet de vaccination électronique a été créé sur [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net) et validé par un professionnel de santé. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats\*\*, en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111 A du Code de la Santé Publique).

Si carnet de vaccination électronique créé et validé par un professionnel de santé : code de partage   
 Le médecin n'a rien de plus à compléter. Joindre uniquement les résultats demandés sous pli confidentiel.

### Diphthérie-Tétanos-Polio (dTP)\* / Diphthérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPca)

Rappel dTPca si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTP). Lors des rappels à âge fixe (25, 45 et 65 ans), sera réalisé systématiquement un dTPca.

Dernier rappel dTP => Date : .. / .. / .... Nom : ..... Dernier rappel dTcaP => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Hépatite B\*

**Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date\*\***  
 Rappel des conditions d'immunisation :  
 1) Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)  
 2) Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBe négatif (si schéma vaccinal complet)

Les différents schémas complets :  
 - soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3<sup>ème</sup> au moins 5 mois après la 2<sup>ème</sup> dose  
 - soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois } avec un vaccin contre l'hépatite B dosé à 20 µg  
 - soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an  
 - Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 - Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 - Troisième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 - Injections supplémentaires => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Covid-19\*

Antécédent de COVID => Date : .. / .. / .... Première dose => Date : .. / .. / .... Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Rappel => Date : .. / .. / ....

### Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Personnes nées avant 1980 :  
 Antécédent de rougeole => Date : .. / .. / ....  
 Pas d'antécédent de rougeole ou doute => vaccination 1 dose recommandée sans contrôle sérologique préalable  
 Personnes nées depuis 1980 :  
 vaccination 2 doses recommandées quels que soient les ATCD

Schéma vaccinal :  
 - Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 - Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Varicelle

Antécédent de maladie  
 Pas d'antécédent ou doute

Si pas d'antécédent ou doute => Sérologie à faire  
 Joindre le résultat\*\*

Si sérologie négative => Vaccination recommandée  
 - Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 - Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Méningocoque C

Vaccination recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Tuberculose (vaccination non obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019) recueillir uniquement des éléments ci-dessous

#### BCG

=> Date : .. / .. / ....

#### Test tuberculinique (IDR) quelle que soit la date de réalisation

(une valeur de référence post-vaccinale est indispensable)

- Taille de l'induration en mm :

Je, soussigné Dr \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :

Signature et cachet du praticien :

\* Obligatoire

\*\* Nous vous rappelons que tous les éléments demandés doivent être joints sous pli confidentiel.



Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Le directeur de l'institut accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité :

- De droit en cas de congés maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de mise en disponibilité, de garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de survenance d'un évènement grave l'empêchant d'initier sa formation.

## PRISE EN CHARGE

### FINANCIERE

	Etudiant en formation initiale(1)	Candidat relevant de la formation continue (2)
Droits d'inscription Universitaires	170,00 €* (Chaque année durant 3 ans)	
Montant de la formation Frais pédagogiques	Nous Consulter	7 000,00 €*
CVEC	95 € à régler auprès du CROUS* <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>	

\*Références année universitaire 2022/2023 – Somme à déterminer pour les blouses professionnelles (environ 75 €)

7

(1) Sont considérés 'Etudiant en formation initiale', éligibles au financement de la Région Nouvelle Aquitaine :

- Jeunes en poursuite d'études (sans interruption, certificat de scolarité en année N-1 exigé),
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, catégories A, B et C (se renseigner auprès de Pole Emploi), avec indemnisation ou sans, ou justifiant d'un accompagnement par une Mission Locale,

*Il appartient au candidat de vérifier son éligibilité, avant de démissionner notamment,*

- Apprenant titulaires d'un contrat de travail étudiant

(2) Sont considérés candidats relevant de la formation professionnelle continue :

- Les candidats en reconversion professionnelle salariés ou non (autoentrepreneurs, prof. Libérales...).

Plusieurs modes de financement existent :

- Le Contrat d'apprentissage, même si vous êtes en CDI (se renseigner auprès de votre employeur, et auprès de nos services sur rendez-vous, mais aussi sur notre site internet),
- La promotion professionnelle : dossier à constituer auprès de votre employeur (Dispositif de la Pro A, à conjuguer avec un Organisme type Transitions Pro : se renseigner auprès de votre employeur, et auprès de nos services sur rendez-vous)
- L'autofinancement : vous financez vous-même vos études. Vous signez alors un contrat de formation vous engageant financièrement

Des bourses d'études peuvent être accordées par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine aux étudiants dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement.

Il conviendra de constituer une demande sur le site du CRNA à l'adresse: [www.boursesanitairesociale.fr](http://www.boursesanitairesociale.fr)

Pour l'apprentissage, se renseigner sur le site de notre partenaire [www.cfahpnouvelleaquitaine.fr](http://www.cfahpnouvelleaquitaine.fr)

Ou tout simplement via nos services.



## FICHE D'INSCRIPTION – SELECTION IFSI FPC RENTREE 2023

Sélection pour entrer en formation menant au Diplôme d'Etat Infirmier à partir du 1er Septembre 2023  
Dossier de candidature à renvoyer – **en une seule fois** – avant le 09 Mars 2023

Les nouvelles modalités de sélection sont régies par les Arrêtés 31 Juillet 2009 modifié le 16 Décembre 2020 (voir site du CFPBNA ou Légifrance).

### Partie 1 : Vos Coordonnées

NOM (de naissance) : ..... Prénom : .....  
Nom (d'usage) : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
Lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Téléphone fixe : ..... Portable : .....  
Email : .....

### Partie 2 : Vos diplômes

Dernier diplôme obtenu : .....  
Année d'obtention de ce diplôme : ..... Etablissement : .....  
Autre diplôme que vous voulez mentionner : .....

### Pour les ressortissants Hors Union Européenne

*Pensez à la traduction de vos diplômes le cas échéant*

### Partie 3 : Eléments complémentaires

Avez-vous le permis de conduire ?  Oui  Non  en cours  
Moyen de locomotion :  Transports en commun  Véhicule personnel  Autre : .....  
Avez-vous des enfants ?  Oui  Non Si oui, Quels âges ont-ils ? .....  
Engagement éventuel ou expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession infirmière  
.....  
.....

**Publication des résultats sur internet :** J'autorise  Je n'autorise pas  l'institut à publier mon identité sur son site internet dans le cadre de la diffusion des résultats (aucun résultat ne sera donné par téléphone).

Tout oubli vaudra autorisation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Signature du candidat ou du tuteur légal (candidat mineur):





### Partie 3 : Votre situation en 2023 (au moment de votre inscription)

Etudiant/lycéen       Inactif, précisez : \_\_\_\_\_       Salarié       Demandeur d'emploi

**Si vous êtes salarié, nom de l'établissement :** .....

Nom et fonction du responsable : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Poste occupé par le futur étudiant infirmier : .....

Type de contrat :  CDD  CDI  Intérim  Autre, précisez : \_\_\_\_\_

### Partie 4 : La prise en charge de la formation

Conseil régional Nouvelle Aquitaine (demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi ou poursuite d'études)

Contrat d'apprentissage

Raison sociale : .....  Public  Privé

Nom et fonction du responsable : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Employeur ou Organisme (type TRANSITIONS PRO, OPCO Santé, ANFH...), précisez ses coordonnées :

Raison sociale : .....  Public  Privé

Nom et fonction du responsable : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

En plus de cette fiche de renseignements et de la fiche médicale\*, je m'engage à envoyer tous les documents mentionnés sur la note explicative pour la constitution du dossier d'inscription aux épreuves de sélection, **en une seule fois**.

J'ai bien noté que Tout dossier incomplet sera refusé et non traité, le cas échéant non convoqué aux épreuves.

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.**

Fait le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Signature du candidat ou du tuteur légal (candidat mineur):

**\*Fiche ARS à jour et documents liés sous pli (Sérologie hépatite B et photocopies de toutes les pages du carnet de vaccinations).** Toute personne refusant les vaccinations obligatoires ne sera pas autorisée à suivre la formation menant au Diplôme d'Etat Infirmier.

**Pensez à signer le recto et le verso du présent imprimé.**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant (Loi « informatique et libertés du 6 janvier 1978 article 34 »).